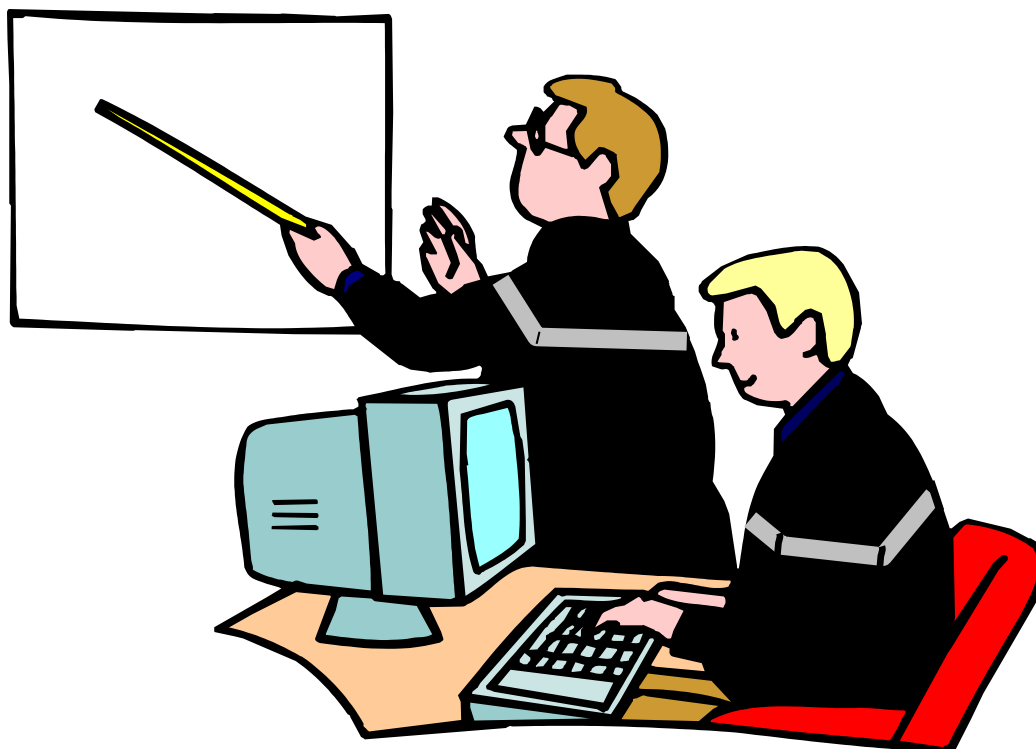


# INTEGRATION DANS UN PLAN ROUGE



Service départemental d'incendie et de secours  
du Puy-de-Dôme



# OBJECTIF

A la fin de cette séquence, vous serez capable de.

Déroulement :

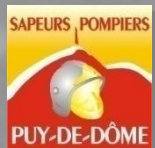


*Exposé*



*Etude de cas*


Durée : 2 heures



# DECOUVERTE

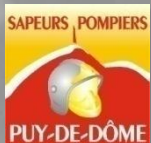


# EXPOSE

- 
- Références réglementaires
  - Notion d'ACEL
  - Organisation générale
  - Organisation au sein du **CDSP 63**

# REFERENCES REGLEMENTAIRES

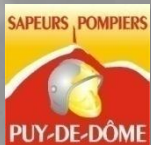
- Décrets du **6 mai 1988** relatif aux plans d'urgence et du **13 septembre 2005** relatif au plan ORSEC
- **Circulaire du 19 décembre 1989** relative au contenu et aux modalités d'élaboration des plans de secours destinés à porter secours à de nombreuses victimes dénommés « Plan Rouge »
- Arrêté préfectoral du **8 juin 2000** portant sur l'organisation du plan rouge dans le Puy-de-Dôme



# Accident catastrophique à effets limités

- Accident
  - brutal, imprévisible.
- Catastrophique
  - perturbation sociale.
  - disproportion initiale entre les besoins sanitaires et les moyens de secours disponibles.
- Effets limités
  - à quelques heures.
  - aux proches environs du sinistre.





# Accident catastrophique à effets limités

- Accident
  - brutal, imprévisible.
- Catastrophique
  - perturbation sociale.
  - disproportion initiale entre les besoins sanitaires et les moyens de secours disponibles.
- Effets limités
  - à quelques heures.
  - aux proches environs du sinistre.

# Quelques exemples...

	<b>Catastrophes</b>	<b>A C E L</b>
<b>Naturelles</b>	<b>T s u n a m i</b>	<b>Avalanche au Sancy</b>
<b>Conflictuelles ou sociologiques</b>	<b>Guerre en Tchétchénie</b>	<b>Attentat à Jaude</b>
<b>Technologiques ou accidentelles</b>	<b>Accident de Tchernobyl</b>	<b>Fuite de chlore à RPNA</b>



# REACTION IMMEDIATE DU 1er COS

Effectue une reconnaissance rapide et globale, transmet sans délai un message de demande de moyens, complété par un message de renseignements (ambiance).

## MESSAGE DE RENSEIGNEMENT TYPE

- Pour intervention à (adresse....),
- Pour (AVP, feu....),
- Sommes en présence de nombreuses victimes (environ X...),
- Je demande les moyens prévus pour secours à nombreuses victimes,
- Le PRM sera \_\_\_\_.
- Transiter par \_\_\_\_.

## ACTIONS ESSENTIELLES

Lutter contre le danger principal , protection de la zone d'intervention,

- Rechercher un PRM et définir un itinéraire de transit,
- Recenser les victimes et leurs états,
- Rechercher un emplacement provisoire en relation avec le premier médecin et le premier commandant des forces de l'ordre public pour le regroupement des victimes,
- Éviter les évacuations intempestives.

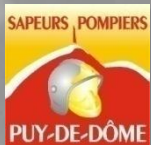
# PLAN ROUGE





# Plan rouge(1)

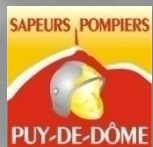
- Secours à nombreuses victimes d'un ACEL.
- Composante « secours et soins » commune à tous les plans d'urgence.
- Répondre par une doctrine systématique aux divers types d'ACEL, avec des moyens standardisés et une procédure invariable



# Plan rouge(2)

- Principe de l'obligation d'information réciproque.
- Déclenchement et direction : Préfet
- Principe d'un commandement unique.
- Principe des échelons.
- Principe du tri médical avec évacuation hiérarchisée des victimes.

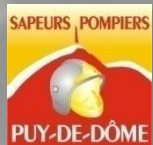




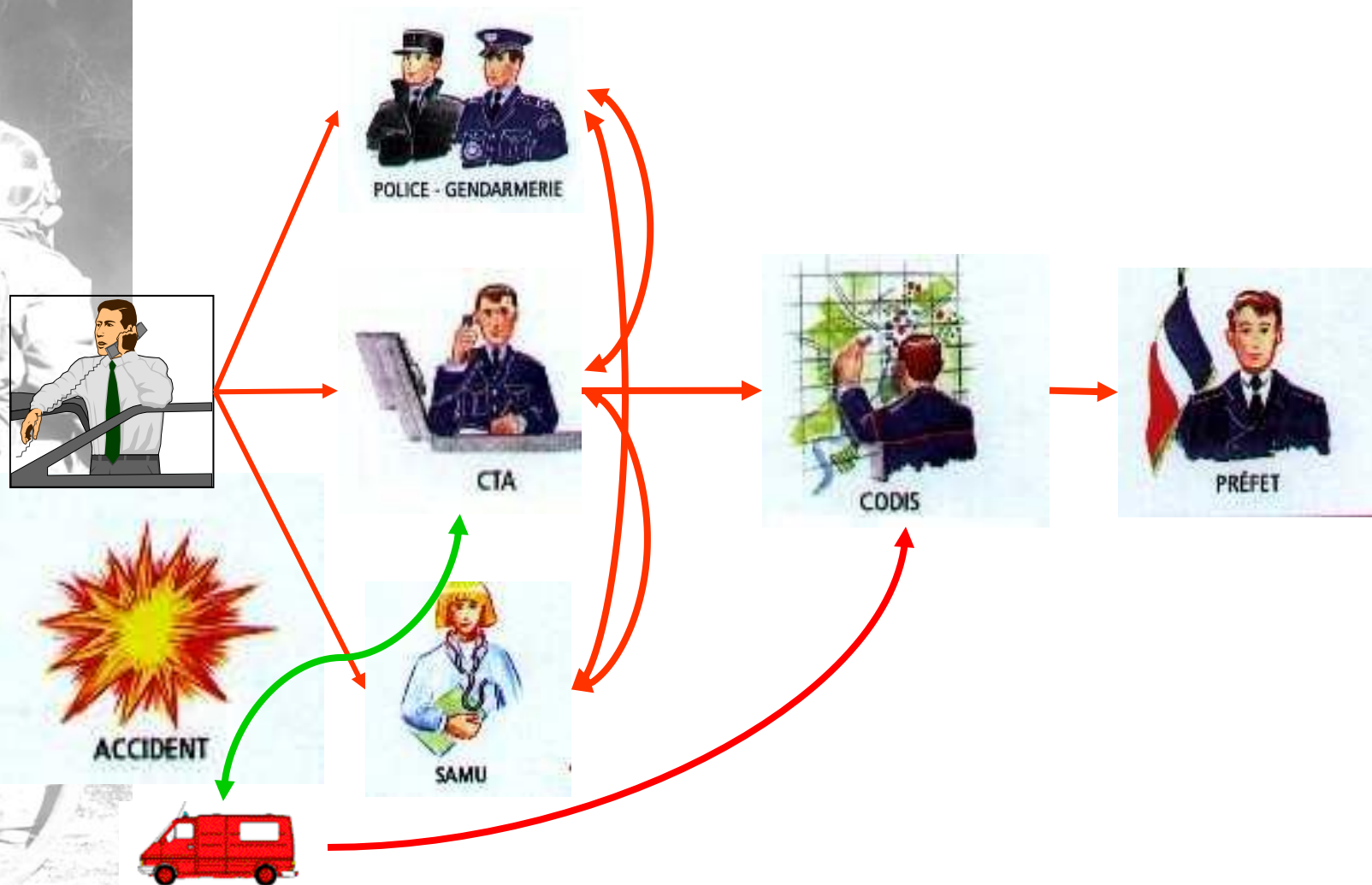
# Le déclenchement

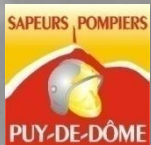


# ORGANISATION GENERALE



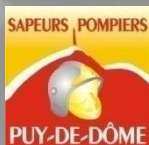
➤ CHAINE DE DECISION et DECLENCHEMENT d'un Plan de Secours





# ORGANISATION AU SEIN DU CDSP 63

- Le plan rouge du département date de juin 2000.
- Moyens prévus lors du déclenchement du plan rouge
  - Colonne secours à de nombreuses victimes
  - Groupe commandement
  - Groupe soutien et logistique



FICHE MOYENS n° **MOY.16**

Mise à jour le 08/12/2003

## **GROUPE SOUTIEN LOGISTIQUE ET GROUPE COMMANDEMENT**

### **MISSIONS / DOMAINES DE COMPETENCE :**

- ⇒ Organisation du commandement et soutien logistique lors d'une montée en puissance sur tout type d'intervention de grande ampleur.

### **COMPOSITION :**

#### **GROUPE COMMANDEMENT :**

↻ VPC. 63 + remorque.	0 / 1 / 2
↻ 1 chef de colonne	1 / 0 / 0
↻ 2 CDG	2 / 0 / 0 (Off. Moyens et off. Renseignements)
↻ 1 VLR officier TRANS	1 / 0 / 0 (TRS 4)
↻ 1 VLHR (pour transport du relais tactique couple 40)	
↻ Astreinte radio	0 / 0 / 1
↻ Cellule Médias	

#### **GROUPE SOUTIEN ET LOGISTIQUE:**

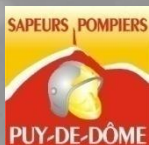
↻ VLOG.	0 / 0 / 2
↻ VSAB. + Med. SP.	1 / 1 / 3
↻ CAMAT (atelier mécanique)	0 / 0 / 1
↻ 1 CID + GE	0 / 0 / 2

### **REGLES D'ENGAGEMENT :**

- ⇒ Sur demande de l'Officier de Garde Groupement
- ⇒ Sur déclenchement du 2<sup>ème</sup> échelon d'un plan d'E.R. ou Plan d'urgence (P.P.I., ...)
- ⇒ Ces groupes sont indissociables
- ⇒ Voir fiche MOY 14 VPC 63

### **MEMENTO :**

- ⇒ Bien définir au départ des moyens, le point de regroupement et le nom du C.O.S.
- ⇒ Pour une opération importante sur un groupement, engager en renfort commandement en priorité les officiers de garde ou d'astreinte et les officiers disponibles du Groupement Territorial concerné.
- ⇒ Faire un choix judicieux afin de ne pas perturber la chaîne du commandement et tenir compte du secteur géographique de l'intervention.
- ⇒ Prévenir le personnel de renfort de la durée prévisible de l'intervention (dans la mesure du possible).
- ⇒ Prévoir les réserves en consommables :
  - Huile, carburant, etc. ...
  - Eau, nourriture, etc. ...
- ⇒ Possibilité d'associer Dragon 63 au Groupe pour reconnaissance aérienne.



## COLONNE SECOURS A NOMBREUSES VICTIMES

### MISSIONS / DOMAINES DE COMPETENCE :

⇒ Porter assistance à de nombreuses victimes, sur demande de renfort ou dès l'appel si la notion de nombreuses victimes est claire.  
L'envoi de ces groupes peut être considéré comme une 1ère réponse avant le déclenchement du Plan Rouge, ils peuvent être engagés un par un ou simultanément, dans ce cas prévoir l'engagement d'un chef de colonne.

### COMPOSITION :

⇒ 1 VL OGG

⇒ Groupe secours à personnes

- ⇒ 1 VLR (chef de groupe)
- ⇒ 3 VSAB ou VSAV
- ⇒ 1 FPT ou FSR (selon la nature de la mission)

**PERMET DE TRAITER 3 BLESSES GRAVES OU 6 BLESSES LEGERS**

⇒ Groupe PMA

- ⇒ 1 VLR (chef de groupe officier PMA)
- ⇒ 2 VPMA + méd SP
- ⇒ 1 FPT
- ⇒ 1 VTP ou CID

**PERMET DE TRIER 20 VICTIMES**

⇒ Groupe Evacuation

- ⇒ 1 VLR (chef de groupe officier évacuation)
- ⇒ 1 VTP + méd SP
- ⇒ 4 VSAB ou VSAV

**PERMET D'EVACUER 4 BLESSES GRAVES OU 8 BLESSES LEGERS ET 8 IMPLIQUES**

### REGLES D'ENGAGEMENT :

- ⇒ L'Officier commandant cette colonne assurera les fonctions de COS en attendant une éventuelle montée en puissance du dispositif et organisera les secours sur place comme pour un Plan Rouge (création d'un Point de Rassemblement des Moyens, sectorisation, installation d'un PMA si nécessaire ...).
- ⇒ Prévoir avec le Médecin Régulateur du SAMU un envoi d'équipes médicales sur place.
- ⇒ Prévoir avec le Médecin Régulateur du SAMU l'éventuelle prise en charge psychologique des victimes.
- ⇒ Prévoir éventuellement une chapelle ardente (église, gymnase, salle des fêtes...)


### REFERENCES OFFICIELLES :

- Plan Rouge Départemental du 8 juin 2000
- Circulaire NOR/INT/94/236C du 24/08/94 sur les règles en matières de législation funéraire en cas de nombreuses victimes décédées.

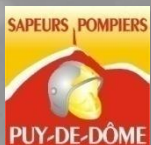
### MEMENTO :

- ⇒ Préciser dès le départ aux véhicules engagés:
  - le nom et l'indicatif radio de l'Officier COS
  - le Point de Rassemblement des Moyens
  - la fréquence radio à utiliser
- ⇒ Dans ce cadre d'intervention on prévoira 1 VSAB pour 2 blessés légers ou 1 blessé grave, 1 VSAV pour un blessé allongé.
  - 1 VTP pour 8 blessés très légers ou impliqués et 1 PMA pour 10 victimes.
- ⇒ Possibilité d'engager Dragon 63 (Info. du COZ)

## VEHICULE POSTE DE COMMANDEMENT

<p><b>FONCTION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Gestion opérationnelle et commandement d'une colonne (2 à 4 groupes engagés)</li> <li>↻ Matérialiser sur les lieux le poste de commandement du Commandant des Opérations de Secours</li> <li>↻ Informer le CODIS</li> <li>↻ Activer les cellules (moyens et renseignement)</li> <li>↻ Structurer le réseau radio</li> </ul>	
<p><b>MOYENS PRINCIPAUX</b></p>	<p><b>Matériel Transmission et Informatique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Radio (tactique, commandement etc...)</li> <li>↻ Téléphonique (GSM, FAX)</li> <li>↻ Ordinateur portable, imprimante</li> </ul> <p><b>Divers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Supports GOC (tableaux blancs magnétiques)</li> <li>↻ Outils graphiques</li> <li>↻ Station météo</li> <li>↻ Ensemble mobile d'Alerte</li> <li>↻ Auvent</li> </ul> <p><b>Energie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↻ GE de 6KVA</li> </ul>	
<p><b>LOCALISATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Cournon d'Auvergne 63-1</li> <li>↻ Rochefort Montagne 63-2</li> </ul>	
<p><b>PEUT INTEGRER GROUPE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Toute opération de secours</li> <li>↻ Associer à un deuxième véhicule du même type, constitue un PC de site</li> <li>↻ Peut être utilisé en PCO (inter-services)</li> </ul>	
<p><b>MOYENS COMPLEMENTAIRES</b></p>	<p>Alerter l'astreinte transmission pour mise en œuvre du relais déporté Canal 40</p>	
<p><b>OBSERVATIONS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Nécessite une surface plane et stable de 100 m² et une zone libre à proximité.</li> </ul>	




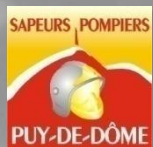


## FICHE VEHICULE N° VEHIC. 32

Mise à jour le 19/09/05

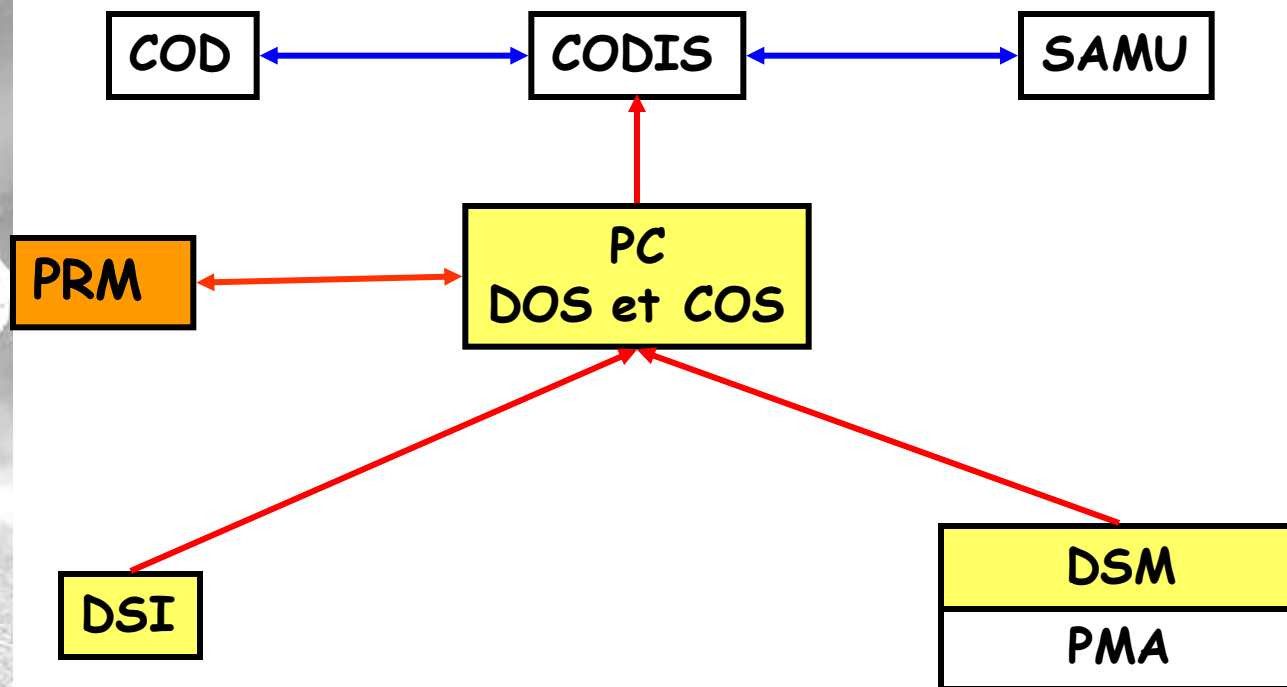
# VEHICULE POSTE MEDICAL AVANCE

<b>FONCTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>↳ Permet la médicalisation sur site de 20 blessés légers ou 10 graves</li><li>↳ Préserve des intempéries 1 Groupe ou 1 unité</li></ul>	
<b>MOYENS PRINCIPAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>↳ <b>Matériel Médical</b> 2 m<sup>3</sup> O<sub>2</sub>, alimentation, mono, masque HCx6</li><li>↳ <b>Matériel d'éclairage</b> Néonx 4, 2 KVA</li><li>↳ <b>Matériel de chauffage</b> Turbine 2 200 m<sup>3</sup>/h à 20°</li><li>↳ <b>Matériel de mise en œuvre</b> Gonflage, arrimage</li><li>↳ RGE 9 KVA pour assurer l'alimentation électrique et l'éclairage</li></ul>	
<b>LOCALISATION</b>	↳ Romagnat, Courpière, La Goutelle, Coudes	
<b>PEUT INTEGRER GROUPE</b>		
<b>MOYENS COMPLEMENTAIRES</b>		
<b>OBSERVATIONS</b>	↳ Surface 30 m <sup>2</sup>	



# Les acteurs

# ORGANISATION GENERALE



# ORGANISATION GENERALE

## ➤ Identifications des Responsables

Directeur des Opérations de Secours

**DOS (jaune)**

Commandant des Opérations de Secours

**COS (jaune)**

Directeur des Secours Médicaux

**DSM (jaune)**

Directeur des Secours Incendie

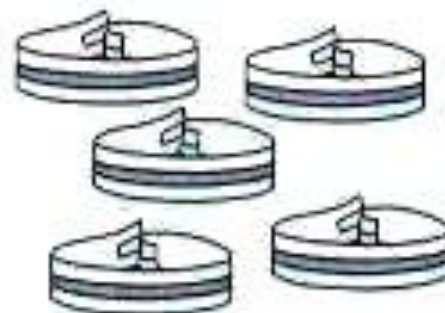
**DSI (jaune)**



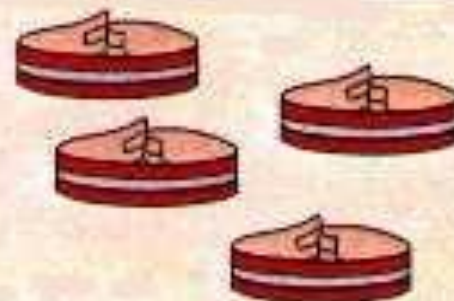
# ORGANISATION GENERALE

## ➤ Identifications des Responsables

PMA:  
Médecin  
Officier  
Personnel



Ramassage:  
Médecin  
Officier  
Personnel



# ORGANISATION GENERALE

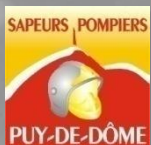
## ➤ Identifications des Responsables

EVACUATION  
Médecin  
Officier  
Personnel



PRM  
Officier





# COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS

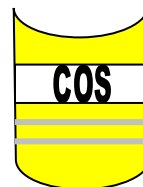
1<sup>er</sup> gradé sur les lieux, puis officier de garde groupement, jusqu'à l'arrivée du DDSIS ou de son représentant

## ORGANISATION :

Il dispose de deux adjoints :

- directeur des secours médicaux (DSM)
- directeur des secours incendie (DSI)

Positionné au PC



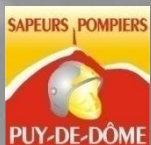
## MISSIONS :

- ↪ Coordonne les actions
- ↪ Détermine l'emplacement du PMA
- ↪ Informe le préfet via le CODIS
- ↪ Gère les renforts
- ↪ Institue un PRM
- ↪ Agit avec les différents services concernés
- ↪ Informe les médias en collaboration avec le préfet

## Moyens

- Il dispose des moyens des secours incendie, sauvetages, secours médicaux, unités spécialisées, associations secouristes, ambulanciers privés
- Il sollicite le concours du commandant des moyens de l'ordre public afin de faciliter le déploiement et le fonctionnement du dispositif des secours.





# DIRECTEUR DES SECOURS INCENDIE

## ORGANISATION :

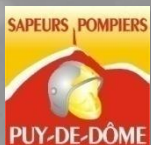
Sous l'autorité du COS, avec qui il reste en relation constante .  
Il dispose :

- Officier ramassage
- Médecin ramassage
- Chefs de secteurs



## MISSIONS :

- ↪ Coordonne les actions
- ↪ Participe aux reconnaissances
- ↪ Lutte contre le sinistre initial et /ou ses effets secondaires
- ↪ Dénombre les victimes (localisation, désincarcération, dégagement)
- ↪ Recueille auprès du 1<sup>er</sup> COS , des services de police ou de gendarmerie toutes informations nécessaires
- ↪ Détermine si nécessaire une sectorisation fonctionnelle ou géographique, les chefs de secteurs ou de chantiers
- ↪ Informe le COS de la progression de l'intervention



# DIRECTEUR DES SECOURS MEDICAUX

## ORGANISATION :

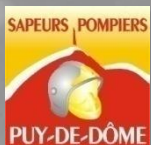
- 1<sup>er</sup> médecin SP en attendant le médecin chef du SDIS ou son représentant
- En relation avec le COS et le médecin régulateur « Plan Rouge » du SAMU
- Assisté d'un sous-officier DSM

## MISSIONS :

- ↳ Propose l'emplacement du PMA au COS
- ↳ Prend en charge l'organisation des secours médicaux :
  - organisation du PMA
  - tri des victimes
  - soins et conditionnement
  - évacuations (CME)
- ↳ Apprécie les caractéristiques et l'ampleur de l'intervention, le risque évolutif du nombre et de l'état des victimes
- ↳ Informe le COS et le médecin régulateur « Plan Rouge » du déroulement de l'intervention



***Sous l'autorité du COS pour toute décision n'ayant pas caractère médical***



# OFFICIER RAMASSAGE MEDECIN DE L'AVANT

## ORGANISATION :

Est placé sous l'autorité du DSI.



## MISSIONS :

- ↪ Localisation des victimes
- ↪ Dégagement des victimes
- ↪ Premiers secours et médicalisation éventuelle
- ↪ Brancardage jusqu'au PMA ou la morgue
- ↪ Prioriser en relation avec le médecin de l'avant, l'état des victimes

## MOYENS :



Personnels sapeurs-pompiers, médecins sapeurs pompiers, secouristes portant un brassard rouge



# OFFICIER PMA MEDECIN CHEF PMA



## ORGANISATION :

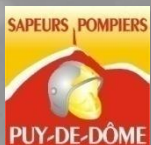
En relation avec le médecin responsable du PMA, il est placé sous la responsabilité du DSM

## MISSIONS :

- ↻ Fait baliser les entrées et sorties de la zone
- ↻ Demande la protection de la zone aux forces de police ou de gendarmerie
- ↻ Met en œuvre le brancardage interne au PMA
- ↻ Se met en rapport avec l'officier évacuation pour établir la liste des victimes affectées dans les centres hospitaliers et la tient à disposition du Préfet ou son représentant
- ↻ Fait attribuer la fiche d'évacuation aux victimes dès leur arrivée
- ↻ Fait contrôler les entrées et sorties des victimes



MOYENS : Personnels sapeurs-pompiers, médecins sapeurs pompiers, secouristes portant un brassard blanc



# OFFICIER EVACUATION MEDECIN REPARTITEUR

## ORGANISATION :

En relation avec le PC Police ou Gendarmerie

Sous l'autorité du DSM,

Responsable de la zone d'évacuation des victimes



## MISSIONS :

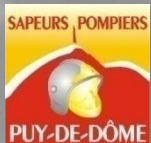
- ↪ Accueille et gère les moyens d'évacuation (accueil, recensement, classement)
- ↪ Organise le stationnement des moyens d'évacuation (terrestres ou aériens)
- ↪ Réserve une zone d'embarquement à proximité du CME
- ↪ Veille à la présence permanente des conducteurs dans leurs véhicules, en écoute radio
- ↪ Veille à la liberté permanente des accès à la zone, en collaboration avec les forces de police ou de gendarmerie
- ↪ Vérifie que chaque demande de transport par le PMA soit prise en compte
- ↪ S'assure que le départ du véhicule vers sa destination s'effectue avec un effectif suffisant

## MOYENS :

⇒ Personnels sapeurs-pompiers (sous-officiers et sapeurs) portant un brassard bleu



⇒ VSAB – AR du SAMU – Ambulances privées - DRAGON 63



# CHEF PRM

## Désignation:

Officier ou sous-officier sapeurs-pompiers désigné par le COS

Chasuble ORANGE avec inscription

« CHEF PRM »



## Localisation :

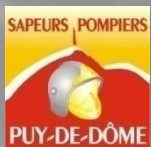
Le chef du PRM se tient à l'endroit défini par le COS.

## Missions :

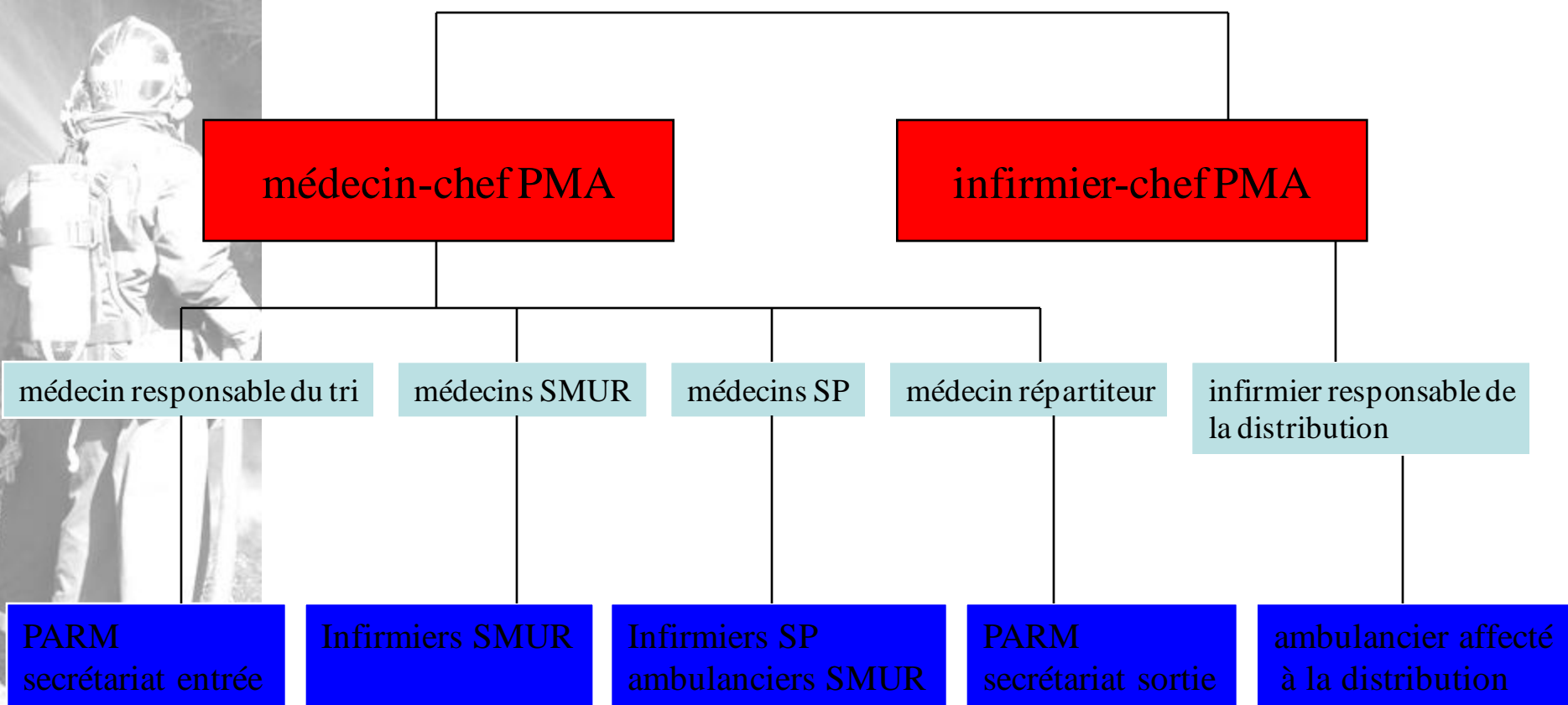
Sous l'autorité du chef du PC, le chef PRM est chargé de :

- L'accueil de la totalité des moyens d'intervention et de leur stationnement ordonné
- L'établissement d'un inventaire des moyens regroupés au PRM
- L'information du PC sur les moyens regroupés au PRM
- Fournir les moyens exclusivement demandés par le COS ou le chef évacuation
- Interdire l'accès à la zone d'accident à tout véhicule non autorisé, en relation avec les représentants de l'ordre public
- Il veille à la présence permanente des conducteurs dans leurs véhicules en écoute radio canal sécurité-accueil (08) ou canal défini auparavant.

*NB : dans certains cas particuliers, le CRM et le CME peuvent être confondus.*



# Répartition au PMA du personnel médical et paramédical



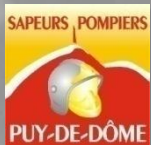


# Le fonctionnement

# Schéma de principe

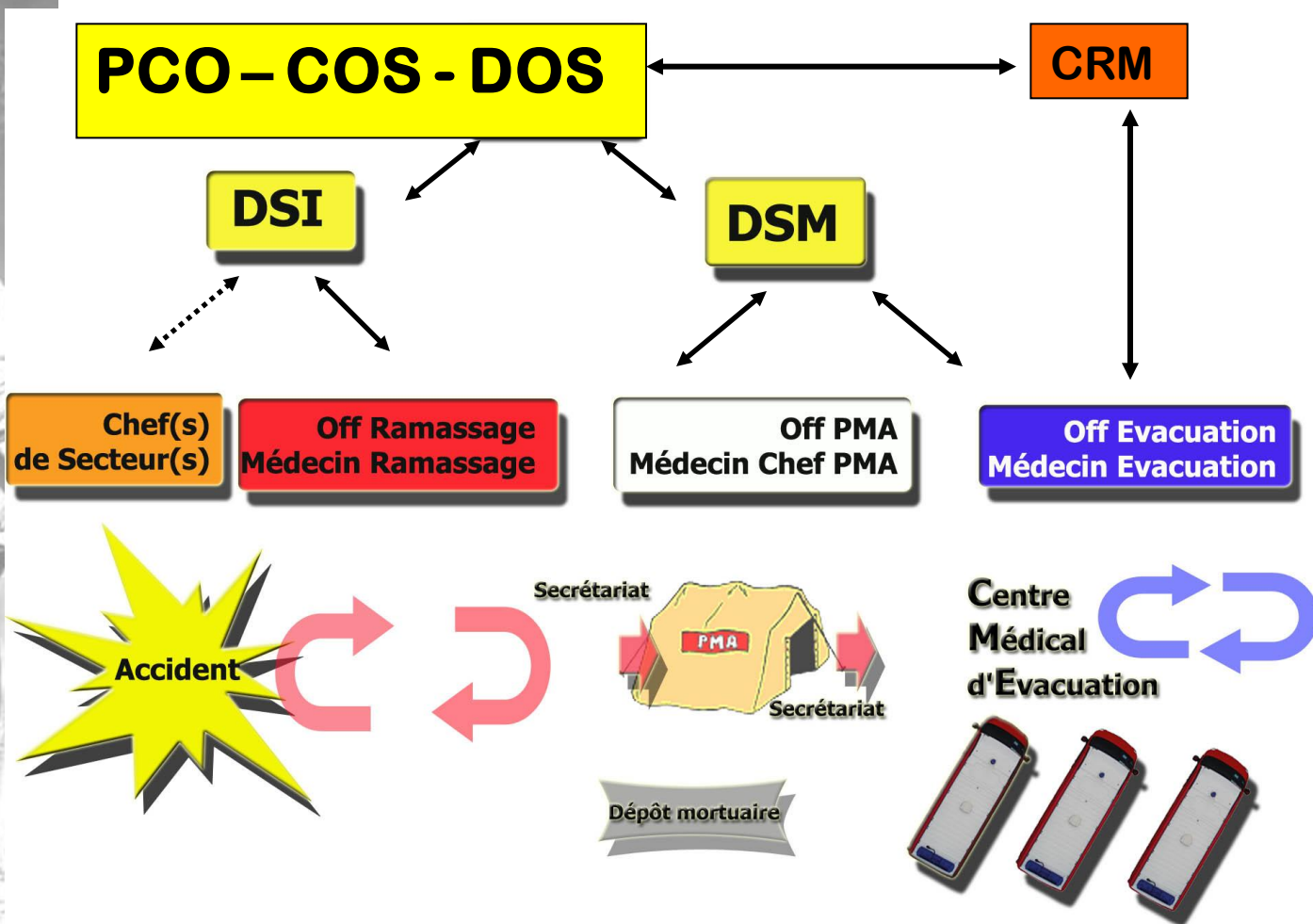
- Des chantiers
  - Ramassage simple
  - +/- médicalisation
- Le PMA
  - Identification
  - Tri, mise en condition
  - Catégorisation
- Le CME (+/- confondu)
  - Attente d'évacuation
  - Gestion des moyens





# ORGANISATION GENERALE

## ➤ ORGANIGRAMME OPERATIONNEL DU PLAN ROUGE

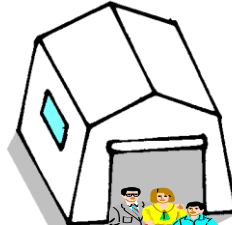




**ZONE D'ATTENTE  
MATERIEL**



**C.U.M.P.**  
Cellule d'urgence  
Médico-Psychologique



**Victimes  
non blessées**



**GRANDE  
NORIA**

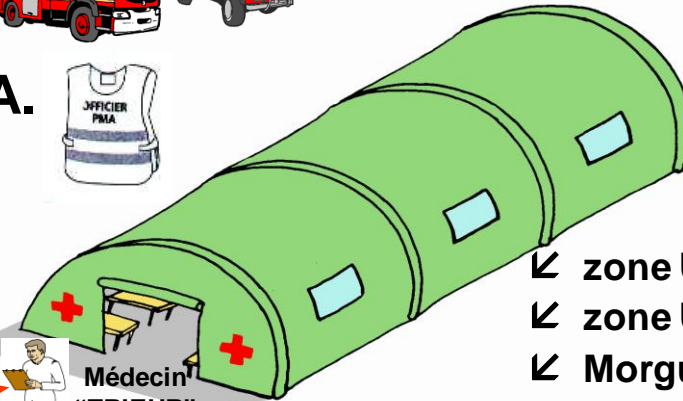


**P.C.O.**

PC OPERATIONS



**P.M.A.**



- ↳ zone Urgences Absolues
- ↳ zone Urgences Relatives
- ↳ Morgue

**ACCIDENT**

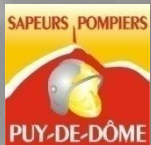


**PETITE  
NORIA**



Médecin  
"TRIEUR"

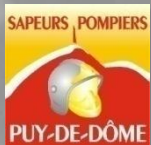




# En amont du P.M.A.

- Reconnaissance et balisage du site
- **Repérage secouriste +++++**
- Division en secteurs, quartiers, chantiers
- Chasubles rouges
- Dégagement et relevage
- Noria de ramassage
- Médicalisation restreinte





# *Poste Médical Avancé :*

## **concept**

- Regroupement

- ☹ dispersion spontanée

- ☹ évacuation sauvage

- Marche en avant

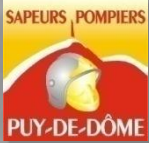
- ☺ progression régulière / gestion des flux

- ☹ attente, engorgement

- Tri et catégorisation



# Triage



- Optimiser le rendement
- Acte médical
  - Catégorisation des victimes
  - Médicalisation en deux zones distinctes du PMA
  - Évacuation hiérarchisée

## • Processus continu et évolutif

Chantier

Entrée PMA

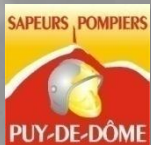
Évacuation

Impliqués, B. graves,  
B. légers, DCD ,

U. absolues;  
U. relatives.

Extrême U  
U1; U2; U3.

Code couleur de  
prise en charge



# Triage

## ATTENTION

**Ne pas confondre repérage secouriste  
et tri médical**

**Le repérage a pour but de proposer l'ordre d'entrée au  
PMA et fonction des détresses vitales immédiates et  
pas forcément d'identifier la gravité des lésions**

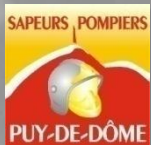
Chantier      Impliqués, B.graves, B.légers, DCD  
Code couleur de prise en charge fait par les secouristes et  
mise en place d'un étiquetage de l'avant

Entrée PMA

U. absolues;    U. relatives.

Évacuation

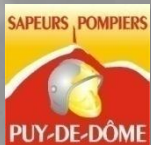
Extrême U U1; U2; U3.



# Les catégories de victimes

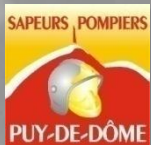
- Urgences absolues
  - Extrême urgence : polytraumatisé
  - U1 : coma sur T.C.
- Urgences relatives
  - U2 : fractures ouvertes
  - U3 : fractures fermées
- Impliqués
- Logique collective > individuelle





# ***Poste Médical Avancé*** personnels

- Chasubles blanches
- Secrétariat d'entrée
- Médecins des SMUR, MSP, infirmiers
- Équipes mixtes
- Affectation personnelle préalable



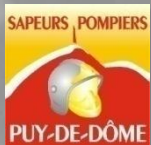
# Organisation

- Médecin Chef PMA
  - Action médicale
- Officier PMA
  - Veille à la logistique
- Liaisons
  - Avec chantiers (annonce)
  - Avec DSM (liste de victimes)









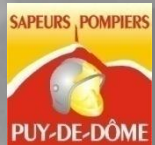
# Actions

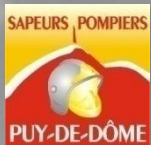
- Réception, identification (fiche, n°)
  - Evaluation lésions
  - Soins urgents
  - Catégorisation
  - Mise en condition
- 
- Le médecin PMA signale la victime au DSM







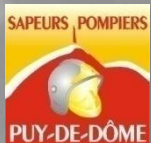




# Le lien PMA - PC

- Entre Médecin Chef PMA et DSM
- Parfois officier de liaison
- Liste de victimes catégorisées
  
- DSM en liaison avec régulation SAMU :  
recherche de places
  
- Victime orientée : évacuation possible
- Traçabilité totale ++++





# En aval du P.M.A.

- Évacuation hiérarchisée des victimes
- Selon données portées sur la F.M.A.
- A partir du P.R.E.
- Vers hôpitaux ou C.M.E.
- Rôles partagées entre médecin répartiteur et régulateur SAMU
- Chasubles bleues
- Comptabilité : sorties = entrées
- Trace des destinations et moyens de chaque victime



# Différents moyens de transmission

- Moyens filaires

- Téléphone

traditionnel

- réseau commuté de France télécom

- ligne spécialisée

- Télécopie (fax)

- Liaisons hertziennes

- GSM (saturée)

- Fréquence 150 MHz

- Fréquence SSU

- Canal tactique santé (lot radio du PSM 2)

- 8 portatifs

- Station de base

- Relais automatique

- Mât d'antenne



# Évacuation sanitaire par voie routière : moyens disponibles

- Ambulances routières
- Ambulances de réanimation
- Véhicules sanitaires tous terrains
- Cars sanitaires

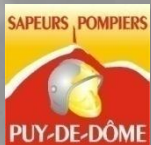




# Évacuation sanitaire par voie routière considérations

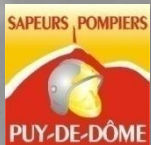
## tactiques

- Point de Regroupement des Moyens
  - Sécurité (gestion conducteurs)
  - Fluidité
- Notion de convoi
  - Rendement
  - Sécurité
  - Simultanéité à hôpital



# Les décédés

- Sont du domaine de l'OPJ ou du procureur
- Chapelle ardente
- Pas au PMA
- Identification ++++ (au ramassage)
- Rites funéraires
- Les « morituri »



# L'information

- Du ressort du COS , du Préfet
- Obligation de réserve
- Remontée d'informations utiles au COS
- Discrétion professionnelle
- Secret médical
- Comportement des médias ...



# RAPPEL DES POINTS CLES

